

N° 7999⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI

**visant à mettre en place un régime d'aides sous forme de
garanties en faveur de l'économie luxembourgeoise à la suite
de l'agression de la Russie contre l'Ukraine**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(15.7.2022)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 12 juillet 2022 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant

**visant à mettre en place un régime d'aides sous forme de
garanties en faveur de l'économie luxembourgeoise à la suite
de l'agression de la Russie contre l'Ukraine**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 12 juillet 2022 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 30 juin 2022 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 16 votants, le 15 juillet 2022.

Le Secrétaire général,

Marc BESCH

Le Président,

Christophe SCHILTZ

